

ENVISAGER LA PARTICIPATION À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER RÉGIONAL

Lancement 2007

Porteur du projet : Direction du Développement
Services associés : DGST

Aujourd'hui, le foncier est un véritable levier qui permet de mettre en œuvre les objectifs d'aménagement du territoire. La prise en compte de la rareté de cette ressource conduit à rechercher les combinaisons optimales dans les actions à mener sur Midi-Pyrénées. Aussi, après une réflexion des acteurs régionaux, la création d'un EPF (établissement public foncier) s'est présentée comme une réponse adaptée à cette problématique foncière en intervenant pour l'acquisition et le portage de terrains dans un objectif de cohésion sociale. Ainsi, en 2006, une étude de faisabilité concernant la création d'une structure d'intervention foncière en Midi-Pyrénées a fait apparaître des enjeux forts (une pression foncière de plus en plus importante qui se traduit par une accession difficile au logement, un phénomène d'étalement urbain, un parc social trop limité, etc.) et des objectifs stratégiques liés au développement durable (protéger les espaces et milieux naturels contre le mitage, limiter la spéculation foncière, développer la mixité urbaine et sociale, répondre à la demande en logement, développer un urbanisme de proximité, etc.).

Le Conseil général du Tarn s'est ainsi positionné favorablement en 2006 sur la création de cette structure et a initié une réflexion sur les conditions de son éventuelle participation.

Cadre de référence :

- ▶ Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ▶ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ▶ Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources

Le projet :

Considérant l'ensemble des enjeux actuels en terme d'aménagement du territoire, le Conseil général envisage de contribuer activement au projet de création d'un Etablissement Public Foncier Régional, notamment sur des thématiques spécifiques : les zones d'activités et le logement social.

Suivi et indicateurs :

- Surfaces tarnaises traitées
- Incidences sur les ZAE et le logement social dans le département

Environnement

- ▶ Contribuer à la protection des espaces et des milieux contre le mitage et l'étalement urbain
- ▶ Améliorer le cadre de vie

Social

- ▶ Contribuer au développement de la mixité sociale et urbaine
- ▶ Apporter une réponse à la demande en logements

Economie

Contribuer au développement des zones d'activités économiques

Gouvernance

Favoriser la coopération inter-territoriale

